

AR Prefecture

046-214601734-20241030-2024_S12_1-DE
Reçu le 04/11/2024
Publié le 04/11/2024

2024/123

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 12 / 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
24 octobre 2024

Conseillers en exercice :
13

Présents : 8

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le TRENTE OCTOBRE le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, BOUCHARD Jean-Luc, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, RENARD Serge, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents excusés : - GOMEZ Hélène (a donné procuration à Isabelle ESCUDIER) ;
- BOUCHARD Jean-Luc (a donné procuration à Francis ANDRIEU)
- SINGLANDE Anthony (a donné procuration à Michel ORTALO-MAGNÉ)
- NOUVIALE Arnaud (a donné procuration à Benoit CONTE)
- CAMBOU Michel (a donné procuration à Yves BACH)

Secrétaire de séance : Isabelle ESCUDIER

Objet : Aménagement des ateliers municipaux : validation d'un devis

Monsieur le maire rappelle que la commune a souhaité aménager les ateliers municipaux (réfection de la toiture, réalisation d'un coin douche, toilettes, kitchenette, installation d'un chauffage).

Suite à la délibération S14/9b du 21 décembre 2023, les dossiers de subventions auprès de l'Etat, du Département et de la CCPLL ont été déposés le 10 janvier 2024.

Après consultation des entreprises par l'architecte Mme DESTOC et analyse des offres concernant la réfection de la toiture, il vous est proposé de valider le devis de l'entreprise RUSQUET Karine pour un montant de 15 106 € HT et TTC (exonéré de TVA).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'appliquer la décision ci-dessus exposée à savoir : confier à l'entreprise individuelle RUSQUET Karine – 313 avenue des Gravasses – 12200 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE les travaux de réfection de la toiture pour un montant HT et TTC de 15 106,00 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 04 novembre 2024


Le Maire,
Jean-Claude VIALETTE

Le secrétaire de séance,

Isabelle ESCUDIER

AR Prefecture

046-214601734-20241030-2024_S12_2B-DE
Reçu le 20/11/2024
Publié le 20/11/2024

2024/124b

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 12 / 2b

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
24 octobre 2024

Conseillers en exercice :
13

Présents : 8

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le TRENTE OCTOBRE le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, BOUCHARD Jean-Luc, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Héléne, RENARD Serge, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents excusés : - GOMEZ Héléne (a donné procuration à Isabelle ESCUDIER) ;
- BOUCHARD Jean-Luc (a donné procuration à Francis ANDRIEU)
- SINGLANDE Anthony (a donné procuration à Michel ORTALO-MAGNÉ)
- NOUVIALE Arnaud (a donné procuration à Benoît CONTE)
- CAMBOU Michel (a donné procuration à Yves BACH)

Secrétaire de séance : Isabelle ESCUDIER

Objet : Versement d'une subvention du Budget Principal au Budget Annexe Pôle de santé

Une subvention de 94 304 € est attribuée à la commune pour le projet « Aménagement d'une parcelle visant à accueillir un programme mixte (services, logements, espaces publics) » au titre du FAST.

Un acompte de 30 % soit 28 292 € a été versé sur le budget principal.

Considérant que cette subvention a été demandée afin de réaliser les travaux nécessaires au projet du pôle de santé, il vous sera demandé :

- D'autoriser monsieur le maire à verser cette somme de 28 292 € du budget principal vers le budget annexe pôle de santé.
- D'autoriser le maire à verser tous les acomptes intermédiaires et le solde de la subvention, du budget principal au budget annexe, à hauteur de 94 304 € montant de la subvention FAST accordée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise monsieur le maire à verser cette somme de 28 292 € du budget principal vers le budget annexe pôle de santé.
- Autorise monsieur le maire à verser tous les acomptes intermédiaires et le solde de la subvention, du budget principal au budget annexe, à hauteur de 94 304 € montant de la subvention FAST accordée.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
A Limogne, le 04 novembre 2024

Le Maire,

Jean-Claude VIALETTE



Le secrétaire de séance,

Isabelle ESCUDIER

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY**S 12 / 3****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Date de la convocation :**
24 octobre 2024**Councillors en exercice :**
13**Présents :** 8**Votants :** 13**Pour :** 13**Contre :** 0**Abstention :** 0

L'an deux mille vingt-quatre, le TRENTE OCTOBRE le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, BOUCHARD Jean-Luc, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, RENARD Serge, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents excusés : - GOMEZ Hélène (a donné procuration à Isabelle ESCUDIER) ;
- BOUCHARD Jean-Luc (a donné procuration à Francis ANDRIEU)
- SINGLANDE Anthony (a donné procuration à Michel ORTALO-MAGNÉ)
- NOUVIALE Arnaud (a donné procuration à Benoit CONTE)
- CAMBOU Michel (a donné procuration à Yves BACH)

Secrétaire de séance : Isabelle ESCUDIER

Objet : Décision Modificative n° 2

Le contenu du Budget Principal fait l'objet en cours d'année de modifications visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits.

Vu la DM n° 1 du 29 août 2024,

Considérant qu'il convient pour régler deux factures à venir concernant l'adressage pour un montant total de 11 999.04 € (8 639.04 € (Sedi) et 3360 € (Chenu)) de faire un virement de crédits du compte 27638 autres immobilisations vers le compte 2152 installation de voirie.

La commune est en attente d'autres factures sur ce compte,

Monsieur le maire propose les virements suivants :

Intitulé	Diminution sur crédits alloués			Augmentation des crédits		
	Cpte	Opé	Montant	Cpte	Opé	Montant
Installation de voirie				2152	HO	20 000
Autres immobilisations financières	27638	HO	- 20 000			
Investissement dépenses		Solde	- 20 000			20 000

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les propositions de virements de crédits du compte 27638 autres immobilisations vers le compte 2152 installation de voirie, ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 04 novembre 2024

Le Maire

Jean-Claude VIALETTE



Le secrétaire de séance,

Isabelle ESCUDIER

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY**S 12 / 4****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Date de la convocation :**
24 octobre 2024**Conseillers en exercice :**
13**Présents :** 8**Votants :** 13**Pour :** 12**Contre :** 1**Abstention :** 0

L'an deux mille vingt-quatre, le TRENTE OCTOBRE le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, ~~NOUVIALE Arnaud~~, ANDRIEU Francis, BACH Yves, BOUCHARD Jean-Luc, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, RENARD Serge, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents excusés : - GOMEZ Hélène (a donné procuration à Isabelle ESCUDIER) ;
- BOUCHARD Jean-Luc (a donné procuration à Francis ANDRIEU)
- SINGLANDE Anthony (a donné procuration à Michel ORTALO-MAGNÉ)
- NOUVIALE Arnaud (a donné procuration à Benoit CONTE)
- CAMBOU Michel (a donné procuration à Yves BACH)

Secrétaire de séance : Isabelle ESCUDIER

Objet : CDG46 : Adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire 2025/2030

Les centres de gestion concluent des conventions de participation pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire.

A l'issue d'une procédure de consultation, le centre de gestion du Lot (CDG46) a souscrit une convention de participation, pour le risque « prévoyance », auprès de COLLECTEAM-ALLIANZ pour une durée de six (6) ans. Cette convention prendra effet le 1er janvier 2025, pour se terminer le 31 décembre 2031.

Les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au CDG46 peuvent désormais adhérer à la convention de participation, sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Social Territorial.

Monsieur le maire indique qu'il revient donc maintenant au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion à la convention de participation « prévoyance » et au contrat collectif proposés par le CDG46.

Cette adhésion permettra aux agents qui le souhaitent de souscrire une couverture en prévoyance dans le cadre de ladite convention de participation en bénéficiant d'une participation de l'employeur à fixer et à acquitter mensuellement lors de la paie.

Enfin, le conseil doit également fixer le montant de la participation versée aux agents et se prononcer sur les modalités de son versement.

Cette participation peut être modulée dans un but d'intérêt social, en prenant en compte le revenu des agents et, le cas échéant, leur situation familiale.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique (CGFP), notamment les articles L.827-1 à L.827-11,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

.../...

AR Prefecture

046-214601734-20241030-2024__S12__4-DE
Reçu le 08/11/2024
Publié le 08/11/2024

2024/127

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Vu les délibérations du CDG46 n°635 et 636, en date du 4 juillet 2024 relatives à l'attribution de la convention de participation « risque prévoyance » et à la convention d'adhésion à la convention de participation,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 26/09/2024,

Vu l'exposé du Maire et considérant l'intérêt pour la commune de Limogne-en-Quercy d'adhérer à la convention de participation proposée pour ses agents,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité (1 contre M. WARGNY) décide :

- D'adhérer à la convention de participation portée par le CDG46 pour le risque « prévoyance » et attribuée à COLLECTEAM-ALLIANZ.
- D'autoriser le maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant.
- De fixer la participation de l'employeur obligatoire à 7 €/mois et par agent ou modulée comme suit :

Etant précisé que cette participation ne pourra être versée qu'exclusivement dans le cadre d'une adhésion de l'agent à la convention de participation en cause.

- D'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent.
- La décision d'adhésion prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 04 novembre 2024

Le Maire

Jean-Claude VIALETTE



Le secrétaire de séance,

Isabelle ESCUDIER

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 12 / 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
24 octobre 2024

Conseillers en exercice :
13

Présents : 8

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le TRENTE OCTOBRE le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, BOUCHARD Jean-Luc, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, RENARD Serge, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents excusés : - GOMEZ Hélène (a donné procuration à Isabelle ESCUDIER) ;
- BOUCHARD Jean-Luc (a donné procuration à Francis ANDRIEU)
- SINGLANDE Anthony (a donné procuration à Michel ORTALO-MAGNÉ)
- NOUVIALE Arnaud (a donné procuration à Benoit CONTE)
- CAMBOU Michel (a donné procuration à Yves BACH)

Secrétaire de séance : Isabelle ESCUDIER

Objet : FDEL Rénovation de l'Eclairage Public pour l'entrée de l'école Pech Bariat (opération EP 41128) et pour le Bourg (opération EP 41111)

Vu la délibération S7/1 du 28 juillet 2022, relative à l'adhésion au principe du transfert de la compétence Eclairage Public à la FDEL du Lot,

Vu les délibérations S10/3 et S10/4 du 07 septembre 2023 approuvant les avant-projets présentés par la FDEL pour la rénovation de l'éclairage public à l'entrée de l'école Pech Bariat et dans le Bourg.

Suite à la réalisation des études définitives par la FDEL pour la rénovation des deux opérations ci-dessus, la commune a reçu les deux demandes d'accord préalable ainsi que les plans définitifs.

La participation maximale pour la commune s'élève : pour la rénovation EP à l'entrée de l'école à 1 410.46 € et 21 576.41 € pour la rénovation EP du Bourg.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- D'approuver le bon pour accord sur la participation maximale de 1 410,46 € (opération 41128 EP)
- D'approuver le bon pour accord sur la participation maximale de 21 576,41 € (opération 41111 EP)

Cette dépense sera imputée au compte 2041582 du budget principal

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 08 novembre 2024

Le Maire,


Jean-Claude VIALETTE
Mairie de Limogne en Quercy
46 (Lot)

Le secrétaire de séance,

Isabelle ESCUDIER

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 12 / 6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
24 octobre 2024

Conseillers en exercice :
13

Présents : 8

Votants : 13

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 2
(A. SINGLANDE et M.
ORTALO-MAGNÉ)

L'an deux mille vingt-quatre, le TRENTE OCTOBRE le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, BOUCHARD Jean-Luc, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, RENARD Serge, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents excusés : - GOMEZ Hélène (a donné procuration à Isabelle ESCUDIER) ;
- BOUCHARD Jean-Luc (a donné procuration à Francis ANDRIEU)
- SINGLANDE Anthony (a donné procuration à Michel ORTALO-MAGNÉ)
- NOUVIALE Arnaud (a donné procuration à Benoît CONTE)
- CAMBOU Michel (a donné procuration à Yves BACH)

Secrétaire de séance : Isabelle ESCUDIER

Objet : Projet « un éco hameau réversible dans les Causses du Quercy »

Le 20 septembre 2022 l'instance du bureau syndical du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy a approuvé la candidature de la commune de Limogne en Quercy à l'appel à candidature pour « un éco-hameau réversible dans les Causses du Quercy ».

Un chargé de mission urbanisme-paysage du Parc a été nommé pour accompagner, avec le soutien technique de l'association Hameaux Légers, la commune de Limogne en Quercy dans la réalisation d'un éco-hameau pionnier et réversible.

Vu la convention « Opération de Revitalisation de Territoire » ORT de la Communauté de Commune du Pays de Lalbenque Limogne valant Convention Cadre Petite Ville de Demain (PVD), signée le 17 octobre 2023

- qui acte la fiche action n°1.1, intitulée « étude pour l'implantation d'un éco-hameau près du centre bourg », portée par la commune de Limogne en Quercy,

Vu la délibération S11-6 du Conseil Municipal du 28 septembre 2023 qui :

- Valide le scénario de projet élaboré par l'association Hameaux légers et le Parc naturel régional des Causses du Quercy dans le cadre de cette étude
- Autorise la poursuite de la démarche telle que définie avec le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, à savoir la préparation d'un appel à manifestation d'intérêt en vue de l'identification d'un collectif d'habitants qui portera ce projet d'habitat.

Vu la délibération S11-7 du conseil municipal du 26 septembre 2024 qui

- Valide l'acquisition des parcelles sur lesquelles sera réalisée l'« éco-hameau réversible »

Considérant l'évolution du contexte budgétaire de la commune

- qui ne lui permet pas de réaliser les recettes attendues au budget 2024,
- qui l'a conduit à revoir à la hausse les ressources financières nécessaires à la réalisation des projets déjà engagés (pôle de santé),

Considérant que le plan de financement de ce projet ne pourra pas être abondé par des ressources financières externes,

.../...

AR Prefecture

046-214601734-20241030-2024_S13_6-DE

Reçu le 08/11/2024

Publié le 08/11/2024

2024/130

Considérant que la commune devrait puiser dans ses réserves financières pour compléter le plan de financement du projet,

Considérant que les élus restent convaincus de l'originalité de ce projet, du caractère innovant pour un nouvel habitat alternatif, pour une population en recherche d'habitat économe, durable et réversible.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés : (2 abstentions : Anthony Singlande et Michel Ortalo-Magné)

- Décide de reporter la décision de réalisation de ce projet au prochain exercice budgétaire

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 08 novembre 2024

Le Maire,



Jean-Claude VIALETTE

Le secrétaire de séance,

Isabelle ESCUDIER

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 24 octobre 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le TRENTE OCTOBRE le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire. Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, BOUCHARD Jean-Luc, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, RENARD Serge, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe. Absents excusés : - GOMEZ Hélène (a donné procuration à Isabelle ESCUDIER) ; - BOUCHARD Jean-Luc (a donné procuration à Francis ANDRIEU) - SINGLANDE Anthony (a donné procuration à Michel ORTALO-MAGNÉ) - NOUVIALE Arnaud (a donné procuration à Benoit CONTE) - CAMBOU Michel (a donné procuration à Yves BACH) Secrétaire de séance : Isabelle ESCUDIER
Conseillers en exercice : 13	
Présents : 8	
Votants : 13	

Objet : Récapitulatif des délibérations du conseil municipal du 30 octobre 2024

1. Aménagement des ateliers municipaux : validation d'un devis
2. Versement d'une subvention du budget principal au budget annexe pôle de santé
3. Décision Modificative n° 2
4. CDG46 adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire
5. FDEL : rénovation de l'éclairage public plans définitifs entrée de l'école (EP41128) et le bourg (EP 41111)
6. Projet Eco Hameau : report de la décision de réalisation

<p>Le Maire, Jean-Claude VIALETTE</p>  	<p>Le Secrétaire de séance, Isabelle ESCUDIER</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------